

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2018

---

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL842

présenté par

M. Boudié, M. Touraine, Mme Moutchou, Mme Abadie, Mme Avia, Mme Braun-Pivet, Mme Chalas, M. Clément, Mme Degois, Mme Dubost, Mme Dubré-Chirat, M. Euzet, M. Fauvergue, Mme Forteza, M. Gauvain, Mme Guévenoux, M. Houbron, M. Houlié, Mme Kamowski, Mme Louis, M. Matras, M. Mazars, M. Mis, M. Molac, M. Paris, M. Pont, M. Poulliat, M. Questel, M. Rebeyrotte, M. Rudigoz, M. Rupin, M. Terlier, Mme Thourot, M. Tourret, M. Valls, M. Villani, M. Vuilletet, Mme Zannier, M. Ferrand et les membres du groupe La République en Marche

-----

### ARTICLE 23

À la seconde phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« nouvelles »

insérer les mots :

« , notamment pour des raisons de santé, »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser dans la rédaction du présent article, par souci de clarté, que les circonstances nouvelles permettant de solliciter une admission au séjour peuvent tenir à l'état de santé du demandeur.